



Rapport du Conseil communal relatif au traitement de l'initiative "Le vélo à Fonds"

du 13 avril 2022

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Cadre

Une initiative "Le vélo à Fonds", munie de 3408 signatures, a été déposée à la Chancellerie le 4 août 2021.

Cette initiative demande les éléments suivants :

- la prise en compte systématique du vélo dans les projets d'aménagement;
- un réseau cyclable performant et continu, qui soit pensé pour tous types de cyclistes et de tous âges, qui offre un sentiment de sécurité pour se déplacer à vélo en ville et incluant des rues cyclables;
- une augmentation de l'offre et une amélioration de la qualité du stationnement vélo : pose généralisée d'arceaux, mise à disposition de stationnements couverts et création d'une vélostation à la gare CFF;
- une promotion régulière de l'image et de la pratique du vélo (rapide, dynamique, flexible, silencieux);
- la mise en place d'un réseau de compteurs du trafic cycliste;
- un budget annuel pour réaliser ces demandes.

Analyse du contenu de cette initiative

L'analyse de cette initiative apporte les commentaires suivants.

Prise en compte systématique du vélo dans les projets d'aménagement

Cet élément est récurrent depuis de nombreuses années et notamment depuis l'acceptation du rapport d'information du Conseil général, le 28 novembre 2017, sur le plan directeur communal des mobilités qui traite notamment des vélos. Au niveau des dernières réalisations, on peut citer la rue du Docteur-Coullery, la rue du Casino, la rue du Locle, la rue du Modulor et la rue de Pouillereel. Ces prochaines années, des réaménagements d'espaces publics prenant en compte la mobilité cyclable sont prévus. Rien qu'en 2022, et sous réserve de la procédure du permis de construire, des aménagements pour les vélos sont prévus sur la rue du Commerce et le Grand-Pont, la rue de la Ronde, la rue du Lazaret, la rue du Roulage et la rue des Musées.

Il y a également lieu de citer les dernières bandes cyclables qui ont été marquées à la rue du Succès, à la rue de Bel-Air, à la rue de Chasseral, à la rue de la Reuse et sur le haut de la rue du Grenier. En 2022, des projets sont en cours de développement pour l'avenue des Forges, une partie de la rue des Crétets, une partie de la rue du Commerce, la rue Abraham-Robert et la rue de l'Helvétie.

À cela s'ajoutent les requalifications d'espaces publics globalement favorables à la mobilité douce : rue de l'Avenir, passage du Centre, rue du Cygne et bientôt rues du Coq et du 1^{er}-Mars et Place du Marché et alentours.

Les réalisations et projets cités ci-dessus de manière non-exhaustive montrent la prise en compte de la petite reine dans les réaménagements développés par le Conseil communal et les services communaux.

Depuis plusieurs années, des séances de coordination avec les associations défendant le vélo, en particulier Pro Vélo et l'Association transports et environnement (ATE), ont lieu avec les services communaux et, parfois, avec la présence du Conseil communal. En outre, Pro Vélo et l'ATE siègent au sein de la Commission mobilité, espace public et stationnement.

Un réseau cyclable performant et continu, qui soit pensé pour tous types de cyclistes et de tous âges, qui offre un sentiment de sécurité pour se déplacer à vélo en ville et incluant des rues cyclables

Ce point a été validé en 2017 par le Conseil général dans la stratégie globale qu'est le plan directeur communal des mobilités. Cette vision à quinze ans, développée avec les associations concernées, est le fil rouge sur lequel s'appuient les services communaux pour réaliser un réseau sécurisé, cohérent et attractif. Il est malheureusement impossible de tout réaliser d'un coup car certains projets sont des mesures d'accompagnement des contournements routiers (ex : trafic vélo en bidirectionnel sur la rue du Collège).

Une augmentation de l'offre et une amélioration de la qualité du stationnement vélo : pose généralisée d'arceaux, mise à disposition de stationnements couverts et création d'une vélostation à la gare

CFF

L'augmentation de l'offre et de la qualité du stationnement vélo se fait dans le cadre des projets d'aménagements; mais il est prévu, en lien avec l'initiative, de donner un coup d'accélérateur dans la ville grâce au financement supplémentaire si le présent rapport est accepté.

La question de la vélostation est toujours un sujet d'actualité. Elle a été inscrite et retenue dans le projet d'agglomération. Les CFF sont relancés régulièrement pour savoir s'ils ont de la disponibilité dans la gare, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les propriétaires des autres bâtiments avoisinants ont aussi été sollicités sans succès.

Une promotion régulière de l'image et de la pratique du vélo (rapide, dynamique, flexible, silencieux)

Ce point doit être amélioré au niveau de la Ville. Il s'agit surtout de manque de ressources à l'interne de la Ville. Les contacts réguliers avec les associations défendant les vélos nous montrent que nous devons mettre un accent particulier sur cette communication.

La mise en place d'un réseau de compteurs du trafic cycliste

Actuellement, les compteurs utilisés par la ville concernent les projets de zones 30 km/h; ils comptent également les vélos. Les services communaux sont en discussion avec plusieurs entreprises spécialisées depuis quelques mois pour trouver les compteurs les plus adaptés à la mobilité douce (piétons et vélos).

Situation actuelle en termes de financement et de ressources

Actuellement, les sommes investies annuellement en termes d'équipement pour les deux roues sont les suivantes :

- Bandes cyclables et marquage : CHF 20'000.-.
- Aménagements urbains (dont une petite partie est utilisée pour les nouveaux racks à vélos) : CHF 30'000.-.

Il y a lieu de mentionner également le réseau de vélos en libre-service Velospot dont le coût annuel, à charge de la Ville, est de CHF 68'000.-.

La mobilité douce est gérée par le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME). La part d'EPT dévolue uniquement aux projets en lien avec les vélos est estimée à 0.2. Ce très faible pourcentage doit être relativisé car quasiment tous les projets d'aménagements urbains développés par le SUME comportent une réflexion portant sur la mobilité cyclable.

Proposition de traitement de l'initiative

Le Conseil communal et les services communaux sont parfaitement conscients des enjeux et de l'intérêt de développer la mobilité cyclable. Durables, flexibles, rapides et bons pour la santé, les déplacements en vélos sont une partie de la solution à la mobilité de demain.

Le Conseil communal vous propose dès lors de répondre favorablement à l'initiative en augmentant les montants dévolus au développement de cette mobilité en créant notamment un "fonds communal pour la mobilité cycliste". Pour ce faire, il vous est proposé de préciser l'affectation du fonds communal des mobilités, qui a été créé en 2019, en modifiant le règlement concernant le stationnement à usage public.

Selon l'article 10 de ce règlement, le fonds communal des mobilités est alimenté par une attribution annuelle entre 10 % et 30 % des recettes provenant des mesures de la politique de stationnement (horodateurs et macarons). Il est proposé que 5 à 10 % des recettes de la politique de stationnement soient affectées à un nouveau fonds communal des vélos. Les simulations ci-dessous montrent que les recettes potentielles sont dans l'enveloppe envisagée par l'initiative, à savoir CHF 100'000.- par année, et sont supérieures à la situation existante.

	5 % des recettes de la politique de stationnement affectées au fonds communal vélos	10 % des recettes de la politique de stationnement affectées au fonds communal vélos
Comptes 2021 (estimation)	CHF 71'333.-	CHF 142'666.-
Budget 2022	CHF 78'333.-	CHF 156'666.-

Ces recettes supplémentaires permettront notamment d'acquérir des équipements pour le stationnement des vélos et de participer financièrement à des manifestations pour faire la promotion du vélo.

Il s'agit dès lors d'apporter une modification au règlement en créant un article 10a pour la création d'un fonds communal pour les vélos.

Préavis des commissions

La commission mobilité, espace public et stationnement a préavisé favorablement le rapport le 31 mars 2022 avec 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

La commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport le 4 avril 2022 avec 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Conformité au programme de législature

Le programme de législature 2020-2024 indique, dans sa volonté d'une ville durable aux espaces publics pour tous, que les réaménagements d'espaces publics s'accompagneront systématiquement d'une réflexion pour compléter le réseau cyclable.

Conséquences sur les finances

L'alimentation du fonds communal pour les vélos induira une hausse des charges du centre 765 "politique de stationnement" par une attribution supplémentaire au fonds communal des vélos (entre 5 et 10 %), en plus de l'attribution actuelle au fonds des mobilités (entre 10 et 30 %). En contrepartie, ce nouveau fonds permettra de diminuer certains postes du budget mentionnés dans le présent rapport.

Nous précisons par ailleurs que l'attribution au fonds communal des mobilités s'est élevé à 30 % dans les comptes 2020 et 2021. Ainsi, le fonds communal des mobilités s'est élevé à CHF 593'000.- au 31 décembre 2021.

Conséquences sur les ressources humaines

Il est prévu d'absorber la charge de travail supplémentaire en lien avec l'utilisation du fonds communal pour les vélos avec la dotation actuelle du SUME, secteur planification et mobilités.

Collaboration intercommunale

Non relevant pour cet objet.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

L'empreinte environnementale du vélo est quasi nulle en comparaison à la voiture. Il est dès lors essentiel de développer ce type de mobilité à l'aube des changements environnementaux.

Les déplacements en vélo augmentent la qualité de vie des riverains du fait qu'il n'y a aucune nuisance sonore ou de pollution de l'air.

b) Aspect social

Le déplacement en vélos entre amis ou en famille va favoriser la cohésion sociale.

c) Aspect économique

Le vélo est un mode de transport bon marché tant à l'achat qu'au quotidien.

La réalisation de mesures en faveur des vélos permettra d'augmenter l'attractivité de la ville vis-à-vis des habitants et des visiteurs.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'initiative conformément à l'article 12 du règlement général et de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Arrêté portant modification du règlement communal concernant le stationnement à usage public

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.-

Le règlement communal concernant le stationnement à usage public, du 5 février 2019¹, est modifié comme suit :

Article 10a (nouveau)

Note marginale : Fonds communal des vélos

¹Le fonds communal des vélos est alimenté par une attribution annuelle entre 5 % et 10 % des recettes provenant des mesures de la politique de stationnement (horodateurs et macarons). L'attribution annuelle, dans le cadre de ces limites, est fixée par le Conseil communal.

²Il est affecté à la réalisation de mesures en faveur du vélo.

³La décision d'utilisation du fonds est de la compétence du Conseil communal.

Art. 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président Le secrétaire
Alexandre Houlmann Vincent Pittet

¹ RSC 63.105